

# PRIX MÉRITE DU CIQ



Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec



## Objectif

Établi en 1990, le Mérite du CIQ vise à reconnaître les réalisations et la contribution d'un(e) professionnel(le).

Plusieurs ordres ont déjà des programmes de reconnaissance pour leurs membres visant à souligner l'excellence de leur carrière professionnelle, leur mérite académique ou leur contribution toute particulière à titre de bénévole. Les Mérites du CIQ ne constituent pas une duplication de ces reconnaissances, mais apportent plutôt une dimension plus globale du système professionnel.

Chaque ordre a droit à la remise d'une médaille par année. La personne lauréate doit être membre de l'ordre. Elle ne doit cependant pas être à l'emploi de celui-ci ou être en lien contractuel au moment de la présentation du dossier.

## Critères d'admissibilité

- Être hygiéniste dentaire ;
- Obtenir l'appui d'un ou de deux de ses pairs hygiénistes dentaires.

## Mise en candidature

Toute candidature doit être proposée en utilisant le formulaire conçu à cet effet, lequel fait état de l'excellence de la carrière professionnelle.

## Jury

Pour chaque remise de prix, le comité des prix et bourses analyse les candidatures et fait sa recommandation au Conseil d'administration.

- Les membres du comité ne peuvent appuyer une candidature ;
- Les membres du comité doivent s'assurer que les conditions d'admissibilité ont été remplies ;
- La nomination nécessite une majorité des voix ;
- Le comité se réserve le droit de ne pas remettre le prix Mérite du CIQ si aucune des candidatures soumises n'atteint l'objectif fixé par ce prix.



### **Échéancier**

- Date limite pour recevoir les mises en candidature : 30 juillet ;
- Remise du prix : à déterminer.

### **Remise**

Une médaille qui symbolise le mérite sera remise par un dirigeant du Conseil interprofessionnel du Québec qui se déplacera à l'activité déterminée par l'Ordre.